

Montréal, le 5 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à la modification des Conditions de service
d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses
activités de distribution d'électricité – phase 2
Dossier de la Régie : R-3964-2016, phase 2**

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des correspondances du Distributeur et de l'APCHQ du 4 septembre 2018, relativement à l'audience portant sur le service de base pour le prolongement d'une ligne de distribution souterraine et aérienne en arrière-lot, dans le dossier cité en objet. La Régie accueille la proposition de l'APCHQ.

En conséquence, tel que mentionné par la Régie dans sa correspondance du 17 août 2018, l'audience débutera **le 12 septembre 2018 à compter de 13 h**, et se poursuivra jusqu'à ce que toute la preuve ait été entendue. L'audience fera relâche le 13 septembre 2018. La Régie entendra les plaidoiries **le 14 septembre à compter de 9 h 30**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml